



Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil Communal

Procès-verbal (PV) de la séance du CC du 03.12.2015 à la Grande Salle à 18h15

Présidence : M. Alfred Roth
Secrétaire : M. Jean-Marc Mayor

M. Le Président A. Roth ouvre la séance à 18h15 et salue les membres de la Municipalité ainsi que Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale et M. S. Ruby, Boursier. Il salue également le nombreux public venu assister à cette assemblée, avec les jeunes et les moins jeunes.

Dans le public, il relève également la présence de M. D. Gamboni, responsable du Service technique, et de M. B. Burri.

Les Députés suivants se sont excusés : M. G.-Ph. Bolay, M. J. Haldy, M. Ph. Modoux et M. M. Oran.

Mme N. Brissot représente "Le Régional"

M. le Président prie ensuite l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence à la mémoire de M. Georges Michael Markides, papa de M. Michael G. Markides qui nous a quitté ces jours. Il lui adresse ses condoléances, ainsi qu'à sa famille.

Point 1 : Appel

Avec 44 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mme L. Boujon, Mme A. Décoppet, M. M.-E. Favre, M. M. Gamboni, M. C. Guerin, M. F. Guth, M. D. Kupper, M. R. Mettraux, M. F. Michaud, M. E. Monsutti, Mme V. Rodondi, M. R. Uldry, M. J.-P. Valloton.

Nous rejoindra ultérieurement : M. C. Novelli.

Acceptation de l'Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1 **Appel**
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2015
- 2 **Communications du Bureau du Conseil**

3 Communications de la Municipalité

4 Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

5 Préavis N° 15-2015 BUDGET 2016

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mme L. Boujon, Mme C. Juillerat, M. M. Henchoz, M. J.-M. Pasche

6 Divers et propositions individuelles

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Acceptation du Procès-verbal de la séance du CC du 05.11.2015 :

M. J.-P. Bolay, suite à son intervention concernant le bruit de certains véhicules, demande l'ajout suivant : "*installer des radars après des contrôles de bruit stricts*" de manière à ne pas confondre radar et sonomètre.

Vote : le Procès-verbal est accepté à la majorité et 2 abstentions.

Point 2

Communications du Bureau du Conseil

M. le Président A. Roth informe l'assemblée que lors du 2ème tour des élections fédérales pour le Conseil des Etats le 08.11.2015, la participation au sein de notre commune et les résultats s'inscrivent dans la moyenne cantonale.

Le 24.11.2015, il a assisté à une séance de l'ASEL à Pully, dont font partie plusieurs membres de notre Conseil Communal. Il donne ensuite la parole à M. J.-C. Bartolacelli, délégué de la Municipalité, pour en présenter les points forts.

M. J.-C. Bartolacelli n'a rien à signaler.

Suite à la demande de **M. J.-C. Favre** lors de la séance précédente, concernant les délais de convocation des conseillers pour la présentation de préavis, le Bureau s'engage à aviser les personnes concernées un mois avant la date de présentation aux commissions. Les documents ne seront pas forcément envoyés à ce moment. **Le Président** espère que cette nouvelle façon de procéder permettra à chacun de s'organiser. Le tableau des dates de présentation des préavis 2016 sera envoyé à tous les membres du CC avant la fin 2015.

Une sortie du Conseil Communal est prévue le 28.05.2016. Le programme détaillé suivra en temps utile.

Le Bureau souhaite un prompt rétablissement à **M. M.-E. Favre** qui se bat toujours avec courage contre la maladie.

Point 3 :

Communications de la Municipalité

M. le Président A. Roth passe la parole à **M. le Syndic G. Muheim**

Veuillez consulter le document annexé.

Point 4 :

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

Il n'y a pas de communication.

Point 5

Préavis N° 15/2015

BUDGET 2016,

M. M. Henchoz lit le rapport de la Commission des Finances

M. le Président A. Roth le remercie puis ouvre la discussion

M. J.-P. Chapalay constate que dans le rapport de la Commission des Finances, p.26 du préavis, l'état net des emprunts n'est pas mentionné. Or il y figure; de plus, la CF ne l'a pas vu, car elle note CHF 32'060'000,00 de dettes à fin décembre alors que dans le préavis, il y a CHF 120'000,00 de moins.

M. J.-P. Bolay répond que la Commission des Finances a travaillé sur un projet de préavis, puis lorsque le nouveau préavis est sorti, la CF a constaté que ce qui avait été demandé avait été rajouté. Entretemps, le rapport de la CF avait été rédigé.

M. J.-P. Chapalay demande expressément qu'à l'avenir, lorsqu'il y a des modifications de cet ordre, la Municipalité le signale à la Commission des Finances.

M. J.-C. Favre désire savoir, vu les considérations finales, par rapport aux économies à réaliser qui débutent demain, si l'objectif pourra être atteint et demande à la Municipalité si elle peut déjà communiquer un certain nombre d'informations par rapport à ce qui va être fait. Mettre en place une *Task Force* pour vraiment attaquer cette problématique de la dette et mettre en place quelque chose qui nous permettra, dans les années à venir, d'améliorer la situation.

M. le Syndic G. Muheim précise que la Municipalité a pris acte du rapport de la Commission des Finances et n'a pas à le commenter. Il tient à préciser que la Commission des Finances a reçu une douzaine de pages d'explications détaillées et a considéré qu'elle avait été largement informée, il remercie la CF de l'avoir mentionné.

Elle n'a ensuite pas repris les éléments qui figurent dans le document élaboré durant le week-end. Ceci pour dire que le budget 2016, comme les budgets précédents, ne prévoit pas de "danseuse".

Nous nous sommes offerts en 2014 les festivités du 850ème. Les vraies coupures, s'il fallait en faire aurait dues être faites dans l'accueil de la petite enfance: pré et para-scolaire. Cela a été clairement expliqué à la Commission des Finances que Belmont a effectivement aujourd'hui un endettement qui est relativement plus important que certaines communes voisines et peut présenter un certain nombre de chiffres. M. le Syndic tient à préciser que la Municipalité a formellement informé la CF par écrit. Toutefois, tout ce qui est en discussion aujourd'hui et qui sera ultérieurement imposé aux communes en ce qui concerne le pré et para-scolaire, Belmont l'a déjà réalisé. Ainsi, nous ne pouvons pas comparer des communes qui sont en phase de réaliser des investissements avec notre commune qui les a déjà réalisés. Nous avons une certaine avance.

Au niveau des charges qui figurent dans notre budget, elles sont clairement identifiées par des objets votés par le Conseil Communal. Nous pouvons toujours supprimer des prestations, mais ce qui est certain, c'est que nous n'allons pas toucher aux prestations offertes aux familles qui ont choisi Belmont comme lieu de résidence.

Si Belmont a réussi à fixer un taux d'imposition relativement faible et inférieur à la moyenne par rapport au district, c'est parce qu'elle a mis en place une politique proactive qui a permis à des familles de venir s'installer ici, parce qu'elles y trouvent des éléments qui permettent l'éducation de leurs enfants : des infrastructures scolaires et d'accueil pré et para-scolaires qui sont extrêmement performantes.

Un autre montant que l'on pourrait supprimer : l'aide à la population au travers de nos sociétés locales...ça ferait l'objet d'un débat intéressant...**Mme H. Lischer** était intervenue pour nous dire : ne touchez pas à nos sociétés locales, car c'est l'âme du village, ce qui est exact. Nous avons décidé de faire un sacrifice linéaire, incluant le personnel communal.

Il est exact que l'endettement est élevé, mais nous savons ce qui nous attend. Puis M. le Syndic désire encore présenter quelques chiffres, car lorsque l'on parle d'impôts dans d'autres communes, il faut les présenter dans leur contexte. S'il disposait de la valeur du point d'impôt par habitant de notre commune voisine et amie Paudex : en trois ans, nous rembourserions la dette de la commune.

Le point d'impôt par habitant, c'est l'entrée des impôts divisé par le taux d'imposition (69,5) puis divisé par le nombre d'habitants. Dans le district de Lavaux-Oron, le taux moyen est de CHF 57,9 par habitant. Le taux moyen à Bourg-en-Lavaux est de 57,7 . Le Conseil de cette commune avait refusé l'année dernière une hausse d'impôts de 4 points, ceci parce qu'une surprise financière extraordinaire (dans les deux sens du terme) avait influencé les comptes de la commune.

A Lutry, c'est 77,8 par habitant, Pully 75,8 et Paudex 97,9 par année. Où se situe Belmont ? en dessous de ces chiffres à 47,0 par habitant. Ce sont les chiffres de 2014. Ce qui est intéressant de constater et la Municipalité l'a signalé à la Commission des Finances, ainsi qu'au Conseil Communal, nous avons progressé en situation financière; nous avons des contribuables qui ont une capacité fiscale supérieure à celle des années précédentes. Mais nous n'avons pas pu rattraper tout le retard. Par contre, nous avons des investissements qui sont faits. Dans ce contexte, il est clair que le désendettement n'a pas pu être engagé tel que prévu. Il vous en a été fait part au début du mois de novembre. Malheureusement, la qualité des citoyens contribuables, lorsqu'ils doivent passer à la poste avec leur bordereau n'est pas du plus haut niveau... Nous n'avons pas de défalcation d'impôt importante... mais il est vrai que la mensualité n'est pas toujours honorée. Il s'agit d'un élément que nous ne contrôlons pas, puisque l'impôt est cantonal, au sens de sa perception.

Les contribuables ne vont pas payer au mois de décembre, mais en janvier.

Nous avons eu des problèmes pour honorer, entre autres, les sommes pharaoniques qui ont été citées par M. M. Henchoz concernant les participations, péréquations intercommunales et facture sociale.

Donc la réalité est simple : si nous avons le taux de Paudex, nous pouvons baisser les impôts et en 3 - 4 ans nous remboursons la dette. La péréquation, c'est une réalité !

M. le Syndic partage le point de vue de la CF lorsqu'elle déclare que l'on ne peut pas tabler sur la population. Par contre, en tant que chef d'entreprise, s'il vient de la remettre, sans avoir eu de croissance en 25 ans, elle aurait peut-être passé dans la FAO, non pas pour être liquidée, ou parce qu'elle n'aurait plus sa raison d'être, mais parce qu'il n'aurait pas su assumer ses charges.

En affaires, nous savons bien que sans marge, on ne peut pas progresser. En ce qui nous concerne, la marge, lorsque nous avons la facture sociale qui progresse, tant que la péréquation intercommunale est à ce niveau élevé et nous charge durablement, il n'y a pas d'autre solution. Comme nous l'avons dit à la CF, nous pourrions économiser CHF 100'000,-- à 200'000,--, mais pas CHF 1 million sans toucher aux prestations.

Ainsi, la hausse de population est l'un des critères qui nous permet d'arriver à une capacité financière pour engager un désendettement de l'ordre de CHF 250-300'000,00 par année. C'est la réalité de la situation actuelle. Elle est simple à comprendre; il y a le dossier que nous avons durement négocié avec l'UCV et le Conseil d'Etat pour que la progression de la facture sociale ne soit pas impactée à 50 % sur les communes, mais au tiers.

Malheureusement, la facture sociale du Canton (et le Canton n'y peut pas grand chose), est en relation avec la situation sociale de la population qui a de nouveau progressé de manière substantielle, même si nous ne payons qu'un tiers. Par contre, si la hausse est importante, le tiers "fait mal" quand même....

M. le Syndic avait également devant notre assemblée, il y a de nombreuses années, la première fois il y a environ 20 ans, la seconde il y a 10 ans et il le répète aujourd'hui : il y a 20 ans, pour avoir le seuil auquel on pouvait sortir des sommes suffisantes pour faire tourner le ménage communal sans impacter l'endettement, c'était 3'000 habitants.

Aujourd'hui, il déclare que le seuil est à 4'000 et il prévoit que dans 10 à 15 ans, ce seuil sera à 5'000 habitants.

Cette déclaration est à noter, car les chiffres lui donneront raison.

Nous avons des transferts de charges, que nous ne pouvons pas financer éternellement en diminuant nos propres prestations. C'est la réalité, un choix de société.

M. le Syndic constate enfin que les membres du Conseil Communal ont toujours bien suivi les recommandations de la CF et de la Municipalité pour les prestations que nous avons décidé d'offrir à notre population et il en est fier.

Mme la conseillère d'Etat N. Guritte a mis en consultation un projet de loi dont la clôture est prévue au 15 décembre 2015 et qui prévoit des mesures coercitives pour imposer aux communes de respecter l'art. 63 de la Constitution Vaudoise et qui, avec des félicitations pour Belmont, imposera des structures para-scolaires.

Parmi les 318 communes du Canton, nous sommes environ 50 à offrir cette prestation. Dans 5 ans, elles devront toutes l'offrir.

Ce jour-là, M. le Syndic aimerait revenir avec ce tableau pour mettre en regard la dette et la "quotité d'impôt", car elles ne pourront pas les financer sans augmenter les impôts....

La situation à Belmont n'est pas grave; elle subit les aléas de l'économie. M. le Syndic a beaucoup apprécié les propos de M. S. Gaillard, nouveau Directeur général des finances fédérales, qui, face à un parterre de syndicalistes et du monde économique disait que lorsque l'on veut faire peur, on dit que "tout va mal", mais en réalité, lorsqu'on lit les indicateurs de la Confédération, nous avons une progression de notre PIB inférieure à ce qui avait été planifié, mais qui reste largement supérieure au reste des pays qui nous entourent.

Sortant d'une journée avec les médias concernant les perspectives économiques, nous observons que nous avons plus d'emplois qui se créent que ceux qui se perdent.

Malheureusement, nous ne parlons pas des trains qui arrivent à l'heure, mais des autres, c'est-à-dire le chômage. La réalité : l'économie suisse résiste et innove. Ne paniquons pas en pensant qu'il faut tout arrêter, tout revoir ou augmenter les charges facturées aux parents pour des prestations para-scolaires.

Il considère qu'à Belmont, nous avons pris le bon chemin citoyen pour nos habitants.

M. J.-C Favre, p. 25 constate, par rapport à l'endettement, en observant le tableau des investissements, et la marge d'autofinancement dont dispose la commune, qu'il ne faut pas s'attendre à diminuer cette dette jusqu'en 2020. Aujourd'hui, nous bénéficions de taux d'intérêts extrêmement bas et grâce à cela, nous parvenons à équilibrer le budget. Le jour où les taux d'intérêts remonteront, nous aurons des problèmes à ce moment-là.

Il considère que pour l'année 2016, nous pouvons très bien rester avec un taux d'impôt inchangé. Le moment venu, il faudra être prêt à entreprendre des actions et prendre des

décisions : si nous n'augmentons pas les impôts, il faudra diminuer les charges. Il n'y a pas beaucoup d'autres moyens pour équilibrer un budget.

M. J.-P. Bolay ne désire pas polémiquer, car il considère que ce n'est ni le moment, ni le lieu. Nous nous trouvons dans une situation où nous ne pouvons pas dire qu'un tel a tort et qu'un autre a raison. Il constate que M. le Syndic a très bien expliqué que nous sommes dans une situation d'endettement où nous sommes finalement tous coresponsables. La Municipalité a fait des propositions, le Conseil Communal a suivi la Commission des Finances. Puis il attire l'attention du CC sur les intentions de la CF en soulignant que nous sommes à la fin d'une législature et que la CF voulait laisser un message pour la prochaine législature, telle que la CF la voit à ce jour. Peut-être qu'elle n'a pas entièrement raison, sans avoir entièrement tort non plus. Comme M. le Syndic aime parfois à se référer à d'anciennes déclarations, peut-être que les futures législatures pourront se référer à ce qui a été dit ce soir. Afin de nous mettre d'accord, M. J.-P. Bolay cite Th. Jefferson, 3ème Président US *“Une petite rébellion de temps en temps, c'est comme un orage qui purifie l'atmosphère, une sorte de médicament pour la bonne santé du gouvernement”*.

M. Henchoz : revient sur une explication de M. le Syndic qui a fait une comparaison entre les taux d'impôts par personne et le point d'impôt. Ces chiffres sont exacts et sont consultables sur le site des statistiques du Canton de Vaud. Dans le district de Lavaux-Oron, il y a 18 communes dont 6 ont un taux d'impôt plus bas que celui de Belmont, avec un point d'impôt plus bas également. Il constate qu'il est bien possible qu'il y ait des différences au point de vue des investissements etc. Cela signifie qu'il y a des communes qui ont moins de recettes fiscales que nous sur la base du point d'impôt et qui ont des taux d'impôts plus bas.

Le fait d'avoir toujours eu à Belmont un taux assez élevé par rapport à d'autres communes lui a fait constater que, par rapport à sa clientèle fortunée, il n'y en a pas souvent qui lui ont dit vouloir s'établir à Belmont. Ils vont à Buchillon ou à Paudex où le taux est bas. Il constate que plus le taux d'impôts est élevé, plus il provoque une fuite des contribuables ayant des revenus très élevés.

Selon lui, c'est probablement ce qui explique la situation de Paudex, bien qu'il y ait d'autres considérations.

Il mentionne ensuite la situation de la commune de Rougemont qui a baissé son taux d'impôt, provoquant un afflux de contribuables qui ont amélioré les recettes fiscales de la commune.

M. le Syndic répond qu'il est exact que certaines communes ont un taux d'impôt plus bas que le nôtre. Toutefois, il rappelle que nous avons mis en place une politique volontariste en matière de transports publics sur la commune de Belmont. Il l'a encore rappelé lors de la précédente séance du Conseil Communal : Belmont entre de plain-pied dans ce que l'on appelle la vraie offre de transports urbains; jusqu'à 7 bus par heure aux heures de pointe pour se rendre à Pully, comme à Lausanne. Il ne s'agit pas d'une volonté de Belmont, mais d'une volonté globale pour offrir des solutions à de vrais problèmes de mobilité.

Il constate que si une commune “x” a un taux d'impôt de 5 points plus bas que la nôtre, avec une valeur de point d'impôt plus bas, cette même commune n'investit pas (en arrondissant les chiffres) 1 million par année au titre de couverture du déficit des transports publics, afin de présenter une offre cohérente.

La Commission des Finances relève que les travaux sur l'autoroute pourraient faire fuir des contribuables... tout peut faire fuir des contribuables.

Le taux d'impôt seul ne fait pas fuir les contribuables, sauf ceux qui sont très fortunés et qui, de toute façon, ne trouveraient pas chaussures à leurs pieds sur la commune de Belmont, exception faite de 2 ou 3 maisons.

En réalité, nous sommes une commune de la couronne d'agglomération avec des offres identiques à celles offertes dans les autres communes. Qu'il s'agisse de Vevey, Morges, Yverdon, Lausanne ou Genève, il est extrêmement rare (Lugano excepté) que la ville centre ait un taux d'impôt plus bas que la couronne.

Celle que vous citez n'a pas de structure d'accueil pré-scolaire ou para-scolaire; elle n'a pas de transports publics... !

Il y a un domaine viticole à Chenaux qui signale à ses clients qu'à partir du printemps 2016, ils pourront venir déguster un vin dans leur carnotzet sans risquer de croiser la maréchaussée au retour, puisqu'il leur suffira de prendre le bus pour le retour à Belmont.

Nous allons être touchés par des travaux autoroutiers; par contre, nous offrons la mobilité à nos citoyens.

Toutes ces prestations ont un coût qui, arrondi, représente un million.

Nous ne pouvons plus décider de nous isoler des transports publics... la seule chose que nous puissions faire, c'est sortir... de l'agglomération, sortir du schéma directeur de l'Est Lausanne région et ainsi supprimer ou diminuer fortement toutes les structures pré ou para-scolaires en attendant le moment où le Canton viendra (puisque la loi sera adoptée par le Grand Conseil au printemps) nous dire : à Belmont, vous devez rattraper. Nous aurons finalement fâché tout le monde, y compris certains riches contribuables.

M. le Syndic : considère bien connaître la structure de la commune et connaît quelques-uns des très gros contribuables qui ont choisi Belmont pas seulement pour sa vue, mais également pour sa qualité d'accueil, qui a également un prix !

M. J.-M. Pasche : considère que jusqu'à ce point de nos délibérations, nous avons essentiellement parlé du passé et partiellement du présent. Il désire que les considérations de la CF se rapportent à l'avenir. Il ne désire pas se dissocier de la légitime fierté de M. le Syndic, il la partage. Il ne s'agit pas de se déjuger sur les crédits qui ont été acceptés par vote en seconde période de législature.

Il constate "un trou" de 32 millions et une marge d'autofinancement qui a fondu. Un taux d'impôt très élevé. Tous les investissements qui ont été effectués et réalisés en avance par rapport à d'autres communes ne seront plus à faire. Ce que la CF désire exprimer, c'est que maintenant, il faudrait commencer à essayer de "boucher ces trous".

Ce constat n'est pas nouveau, puisque la Municipalité, en 2014, avait annoncé que nous allions débiter la phase de désendettement.

Par la suite, nous avons été informés qu'elle allait débiter, mais pas maintenant. Lors de la dernière séance du Conseil Communal, nous avons appris que ce ne serait pas non plus en 2016.

Sans vouloir "*secouer le cocotier plus que de rigueur*", la CF souhaite attirer l'attention du Conseil sur l'avenir qui se présente à nous et qui débute demain.

Sans autre question ou remarque, **M. le Président A. Roth** prie l'assemblée de passer en revue page après page le Budget 2016 et de poser des questions à cette occasion.

M. J.-P. Chapalay, p. 2, au sujet de l'Ecole de musique, demande si le montant de CHF 7,50 est un maximum ou un minimum ?

M. le Syndic observe que cette question est en rapport direct avec ce que nous venons de discuter. La population vaudoise a validé la mise en place d'une loi sur les Ecoles de musique qui impose aux collectivités locales de fournir des leçons de musique (pour Belmont, il s'agit de l'Ecole de musique de Pully), avec une subvention de la commune. La décision cantonale a été validée par le Grand Conseil, qui fixait le montant à CHF 5,00, pour progresser à CHF 9,50 dans deux ou trois ans - 2018 -.

Il s'agit d'un système progressif puisqu'il y a quelques années, notre assemblée avait voté une participation pour l'Ecole de musique de Pully. En réalité, il y a bien plus longtemps que Belmont paie plus de CHF 7,50 par habitant; par contre, la ventilation se fait dans des rubriques séparées. On ne trouve pas les recettes que l'Etat nous rétrocède - respectivement à l'Ecole de musique - puisque notre charge nette est de CHF 5,00. On payait plus hier que ce que nous payons aujourd'hui, mais le montant va progresser à CHF 9,50 par habitant.

Il y a une nouvelle disposition qui fait que nous allons aider les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans. Il encourage les jeunes, puisque certains d'entre eux auront 18 ans seulement la semaine prochaine...

M. J.-P. Chapalay, p.16, a observé qu'à la p.13 du préavis, il est fait mention du passage du camion pour les ordures. Il fait remarquer qu'il ne s'agit pas du passage par habitant, mais de ramassage par habitant.

M. J.-P. Chapalay, p. 25 du Budget, N° 811.3144.00, il est fait état de CHF 129'000.-- de frais d'entretien, inclus correction sur parcelle Fondation Micheloud. Il demande s'il y a une servitude sur cette parcelle et désire savoir pour quelles raisons le prix du déplacement de ce type de conduites incombe à la commune.

M. le Syndic répond qu'il ne peut pas se prononcer concernant la servitude, car il s'agit de travaux réalisés dans le cadre des AF. Il s'agit d'un collecteur provenant de la Rte cantonale et qui descend sur le Ch. de Pralet, puis descend sur le Ch. du Plan.

Cette parcelle Micheloud est bordée d'un cordon boisé et ce dernier imposait, à l'époque, lorsque les travaux ont été réalisés, de s'éloigner de 10 mètres du bord de ce cordon boisé. Or, il s'avère que ce dernier fait partie de la distance de la limite de la parcelle.

Ce collecteur est enfoui à une certaine distance du cordon boisé, quelque part, près des deux maisons construites. A cet endroit, nous n'avons pas une servitude qui imposerait au propriétaire de la déplacer.

Il s'agit d'une affaire qui avait prêté à interprétation à l'époque lors des discussions concernant les AF.

En bordure de forêt, on a l'obligation de construire à 10m. de la lisière. Le collecteur a été posé à 10 m. de cette lisière. La commune n'a pas d'autre choix que de prendre à sa charge le déplacement de cette conduite pour l'installer dans la zone non constructible. C'est sur une distance de 5 m. que nous devons déplacer cette conduite.

Sans autre question, **M. le Président A. Roth** relit les conclusions du préavis N° 15-2015 puis procède au vote.

Vote : le préavis N° 15-2015 Budget 2016 est accepté à l'unanimité.

Point 6

Divers et propositions individuelles

M. J.-P. Bolay rappelle à l'assemblée que les personnes qui désirent poursuivre leur carrière de conseiller sous la bannière des Cancoires Indépendants de Belmont et qui ne se sont pas encore manifestés, qu'il est grand temps de se décider. Les délais pour remplir les documents nécessaires aux futures élections se rapprochent à grands pas. Il signale qu'il y a des formulaires d'inscription à la buvette et qu'il reste personnellement à disposition pour répondre aux questions.

Sans autre proposition, M. le Président rappelle que les personnes qui auraient parké leur véhicule sur les places jaunes réservées aux clients de l'auberge communale de bien vouloir les déplacer et de ne plus se parquer à l'avenir sur ces places lors des futures assemblées du Conseil Communal.

Par avance, il remercie les personnes concernées.

Il poursuit en donnant encore quelques instructions pratiques sur le déroulement de cette soirée, avec l'accueil des jeunes et des nouveaux citoyens.

Il rappelle que le Bureau a décidé d'inviter l'ensemble du personnel communal ayant participé à la préparation du repas et de la broche qui furent servis dans la joie et la bonne humeur à l'issue de la séance du Conseil Communal aux Bas-Monts. Il s'agit d'un témoignage de remerciement pour leur disponibilité et leur dévouement à cette occasion.

Il est 19h25, **le Président** clôt la séance, remercie chacune et chacun pour son engagement et souhaite à toutes les personnes présentes une agréable fin de soirée et un bon appétit.

M. le Syndic précise qu'il n'est pas nécessaire d'avoir 18 ans pour être invité au repas.

Pour le Bureau du Conseil Communal

M. A. Roth

M. Jean-Marc Mayor

Le Président

Le secrétaire